



Services Municipaux

Bureau municipal

Secrétariat (418) 339-2543

Télécopieur (418) 339-3105

Courriel st-casimir@infoteck.qc.ca

Maire : Dominic Tessier Perry 418-339-3034

Les conseillers :

Poste No 1 Michel Trottier 418-339-2446

Poste No 2 André Filteau 418-339-2343

Poste No 3 Danielle Du Sablon 418-339-2653

Poste No 4 Louis-P. Douville 418-339-2837

Poste No 5 Denis Naud 418-339-2047

Poste No 6 Raymond Beaudoin 418-325-4818

Incendie/ Ambulance/Police : 911

Services municipaux

Permis de construction : 418-339- 2543

René Savard, directeur général

Bibliothèque 418-339-2909

Ange-Aimée Asselin, Bibliothécaire

Service des Loisirs

Katy Grandbois 418-339-2543

Services Sociaux

O.M.H du Grand Portneuf 1-833-284-0016

(info@omhgp.com)

Entraide St-Casimir 418-339-3234

Prévention Suicide 1-866-277-3553 (Sans frais)

Services Québec : 1-877-644-4545.

Travaux publics

David Grondin 418-339-2543

Service Paroissiaux

Presbytère 418-339-2951 (mardi de 9h00 à 11h30)

Denis Bélanger, prêtre modérateur

Michel Laquerre, responsable 418-339-2784

Gilles Naud, resp. cimetièrre 418-339-3086

Paroisse Sacré-Cœur de Jésus

Françoise Marcotte, secrétaire 418-268-3220

L'Éclaireur 418-339-2543

Mise en page : Carole Germain



LIGNE ENTRAIDE AINÉS PORTNEUF

418-337-3658

(Accessible de 8 h à 19 h / 7 jours sur 7)

PUBLICATION DANS L'ÉCLAIREUR

Afin d'informer la population, nous invitons les organismes communautaires de la municipalité à nous faire parvenir la programmation de leurs activités.

Date de tombée : 15 du mois pour l'édition du mois suivant.

C'est avec plaisir que nous publierons vos informations.

LE CONTENU DU JOURNAL L'ÉCLAIREUR EST LIMITÉ À DE L'INFORMATION. LA MUNICIPALITÉ N'ACCEPTE PAS D'ARTICLES D'OPINION DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT D'ACCEPTER OU DE REFUSER CERTAINS TEXTES.

PROCHAINE PUBLICATION : 26 JUIN 2020

Pour l'édition juillet/août 2020

DATE DE TOMBÉE : 15 juin 2020

(APRÈS CETTE DATE, AUCUN ARTICLE NE SERA ACCEPTÉ)



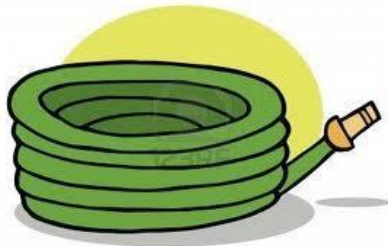
Abrégé de la séance ordinaire du 11 mai 2020

- Adoption du rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.
- Adoption du Règlement numéro 190-2020 visant à mettre à jour la liste des immeubles assujettis au Règlement 161-2017 concernant l'installation et l'entretien de compteurs d'eau sur les réseaux d'aqueduc du Pied de la Montagne et du village.
- La Municipalité demande une aide financière de 30 000.00\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 du ministère des Transports du Québec afin de procéder à la réfection et au pavage d'une section du Chemin de l'Île Grandbois à savoir +/- 125 mètres linéaires. La Municipalité contribuera pour un montant de 15 000.00\$ dans ce projet estimé à 45 000.00\$.
- Afin d'offrir aux contribuables de la municipalité la possibilité de pouvoir effectuer leur paiement par carte de débit/crédit, le conseil accepte l'offre de Global Payments pour la fourniture du service.
- Adjudication d'un contrat de gré à gré au montant de 7 818.30\$ (taxes incluses) à l'Entreprise Poyard 2000 inc. pour la pose de glissières de sécurité sur la rue Tessier Est.
- Adjudication d'un contrat de gré à gré au montant de 900.00\$ (sans taxes) à M. Sylvain Allard de Saint-Casimir pour peindre la structure du bateau.
- Adjudication d'un contrat de gré à gré au montant de 1000.00\$ (plus taxes) à la compagnie Mécanique AGH inc. de Saint-Marc-des-Carières pour l'achat d'un système téléphonique usagé pour l'hôtel de ville. Les frais de désinstallation et de réinstallation seront d'environ 600.00\$.
- Adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau à la compagnie Lecomte Pouliot inc. de Saint-Hyacinthe, étant le seul soumissionnaire, pour la somme de 27 921.55\$ (taxes incluses).
- Des frais supplémentaires de dix pour cent (10%) seront ajoutés aux frais d'inscription pour les non-résidents de Saint-Casimir en regard des activités offertes par la municipalité.
- Tous les certificats cadeaux offerts par la Municipalité dans le cadre de l'organisation de ses activités devront provenir d'entreprises ayant une place d'affaires située sur le territoire de Saint-Casimir.
- Une demande d'offre de services professionnels sera faite à la firme SNC Lavalin en regard de la mise à jour des estimés des travaux sur la rue Baribeau / Place de l'Église.

Vous pouvez consulter les procès-verbaux et les règlements en ligne sur le site internet de la municipalité au www.saint-casimir.com

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 8 juin 2020 à 20h00. Cependant, **celle-ci sera à huis clos.**

René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier



Périodes d'arrosage

À moins d'avis contraire de la part de la Municipalité, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

L'arrosage manuel d'un potager est aussi permis en tout temps à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Par ailleurs, l'article 22.2.1 du *Règlement 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable*, nous indique que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour les immeubles dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour les immeubles dont l'adresse est un chiffre impair.

De plus, l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par un système d'arrosage automatique est permis uniquement entre 3 h et 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Pour ce qui concerne les véhicules, les entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment, l'utilisation de l'eau provenant du réseau de distribution d'eau potable municipal pour le lavage des véhicules est permise en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

L'utilisation de l'eau provenant du réseau de distribution d'eau potable municipal pour le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des terrasses, des balcons ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 15 mai et du 15 septembre au 31 octobre de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant un tel lavage.

Enfin, quiconque contrevient à une disposition du *Règlement 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable*, commet une infraction et est passible :

- a) s'il s'agit d'une personne physique :
 - d'une amende de 100 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 300 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 500 \$ pour toute récidive additionnelle.
- b) s'il s'agit d'une personne morale :
 - d'une amende de 200 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 600 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 1 000 \$ pour toute récidive additionnelle.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier
(418) 339-2543



Entrée en vigueur le 3 mars 2020 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Ce règlement instaure des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens sur l'ensemble du territoire québécois. Il détermine les modalités pour déclarer un chien potentiellement dangereux ou rendre une ordonnance à l'égard d'un chien, d'un propriétaire ou d'un gardien.

Les normes prévues par le règlement doivent être mises en œuvre par les municipalités partout au Québec.

NORMES APPLICABLES À TOUS LES CHIENS

Dans un endroit public, un chien doit:

- Être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1.85 mètres (6 pieds);
- Si le chien pèse 20 kg (44 livres) et plus, celui-ci doit être attaché à une laisse munie d'un licou ou d'un harnais.
- Interdiction pour un chien de se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien sans autorisation.

OBLIGATION D'ENREGISTREMENT DES CHIENS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien **a l'obligation** de l'enregistrer auprès de la municipalité dans un délai de 30 jours:

- De l'acquisition du chien;
- De l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité;
- Du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois (dans le cas d'un éleveur de chiens, lorsque le chien atteint l'âge de 6 mois).

L'enregistrement par les propriétaires ou gardiens doit être fait au plus tard le 3 juin 2020;

L'enregistrement est valide tant que le chien et son propriétaire ou gardien demeurent les mêmes;

Le propriétaire a l'obligation d'aviser la municipalité de tout changement.

Par ailleurs, plusieurs dispositions pénales visent les propriétaires et gardiens de chiens qui sont passibles d'amendes pouvant aller, selon le type d'infraction, de 250 \$ à 10 000 \$ pour une personne physique ou de 500 \$ à 20 000 \$ dans les autres cas.

René Savard
Directeur général et secrétaire trésorier
2020-05-05



AVIS

INTERDICTION DE DISPOSER TOUTES MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DE VOTRE PROPRIÉTÉ SUR LE SITE DU DÉPÔT À NEIGE DE LA MUNICIPALITÉ

Nous avons constaté récemment que des matières résiduelles ont été laissées sur le site du dépôt à neige de la municipalité (voisin du centre d'engrais).

À cet effet, nous vous informons que cette pratique n'est pas permise et que les matières résiduelles provenant de votre propriété doivent être disposées dans votre poubelle résidentielle ou directement à l'un des écocentres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, le plus près étant situé à Saint-Alban.

Écocentre de Saint-Alban : 1160, route 354 Saint-Alban
Ouvert les lundis, vendredis et samedis de 08h00 à 16h45

Nous vous remercions de votre collaboration.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier
2020-05-13

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veillez prendre note que le bureau de la Municipalité sera fermé le mercredi 24 juin 2020 pour le congé de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste ainsi que le mercredi 1^{er} juillet 2020 pour le congé de la Fête du Canada.

TAXES MUNICIPALES

Les taxes pour l'année 2020 sont payables en 4 versements :

31 mars, 31 mai, 31 juillet et 30 septembre



Interdiction de feux à ciel ouvert

Il y a une interdiction de faire des feux à ciel ouvert et ce, pour une période indéterminée. Par feu à ciel ouvert, sont inclus tout brûlage de rebuts ou matières résiduelles, feux de camp, feux d'artifice, lanternes volantes etc..

Cependant les feux allumés dans des foyers munis de pare-étincelles demeurent permis. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.

Jusqu'à nouvel ordre, aucun permis ne sera délivré pour un feu à ciel ouvert.

Merci de respecter ces consignes

Patrick Auger, directeur
Services des incendies Saint-Casimir



MESSAGE IMPORTANT

La collecte des déchets du mercredi 24 juin 2020 est **déplacée au jeudi 25 juin 2020.**

La collecte des matières organiques du 24 juin aura lieu telle que prévue.

Écocentre de St-Alban / Heures d'ouverture	
COORDONNÉES : 1160, Route Philomène-Thibodeau (route 354) G0A 3B0 Téléphone : 418-876-2714 ou sans frais : 1-866-760-2714	<u>HORAIRE :</u> Lundi, vendredi et samedi 8h à 16h45 <u>Fermeture de l'Écocentre les jours suivants en 2020 :</u> Les lundis, 7 septembre et 12 octobre.
Écocentre de St-Ubalde / Heures d'ouverture	
COORDONNÉES : 570, Rang St-Paul G0A 4L0 Téléphone : 418-876-2714 ou sans frais : 1-866-760-2714	<u>HORAIRE :</u> Mercredi, vendredi et samedi 8h à 16h45

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES

LA POPULATION EST INVITÉE À LIMITER SES DÉPLACEMENTS ET À ÉVITER DE SE RENDRE À L'ÉCOCENTRE SI CELA N'EST PAS NÉCESSAIRE.

FONCTIONNEMENT ADAPTÉ AU CONTEXTE DE LA PANDÉMIE COVID-19

Afin de minimiser les risques de propagation du virus de la COVID-19 et pour favoriser la distanciation physique, les mesures suivantes seront mises en place :

- Le nombre de véhicules sur les sites sera limité, prévoir des délais d'attente;
- Sur place, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes devra être conservée en tout temps ;
- Les enfants et les animaux doivent demeurer dans le véhicule en tout temps;
- Idéalement, une seule personne par véhicule, sauf si vous avez besoin d'assistance pour disposer de vos objets lourds.
- Les bâtiments et toilettes sont à l'usage exclusif des employés.

Veuillez prévoir votre déchargement afin de bien respecter les heures de fermeture. Le Régie rappelle que les écocentres fonctionnent en formule libre-service. Les citoyens doivent donc être en mesure de disposer des objets lourds de façon autonome. Aussi, le tri des matières par catégorie avant l'arrivée à l'écocentre permet d'accélérer le service.

SVP, soyez courtois avec les employés et les autres usagers des écocentres lors de votre visite.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS LE MERCREDI 10 JUIN 2020

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds n'excédant pas **55 kg** et ne pouvant être reçu lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à **3m³**.

LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	Exemples
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaies, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*

Pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche, bardeaux d'asphalte, porte, verre, vitre, miroir. * Liste non exhaustive. Pour plus d'information, contactez la ligne Info-Collecte. Tél. 1-866-760-2714

Les matières suivantes peuvent être apportées aux écocentres aux fins de récupération :

Appareils électroniques, téléviseurs, électroménagers, objets métalliques, branches, bois naturel (traité ou peint), meubles en bois, matériaux de construction, de rénovation et de démolition, bardeaux d'asphalte, pneus.

Programme d'achat des réfrigérateurs et congélateurs domestiques désuets.

Vous désirez vous départir d'un réfrigérateur ou d'un congélateur domestique désuets? Sachez que la Régie offre la somme de **25\$** par appareil récupéré aux citoyens des municipalités membres qui apportent leur réfrigérateur ou congélateur à un écocentre. Cette mesure a pour objectif d'assurer la récupération sécuritaire du gaz fréon contenu dans le système de réfrigération. De plus, le métal sera récupéré à des fins de réutilisation.



Le Carrefour F.M. Portneuf demeure toujours disponible pour vous, aux heures habituelles, pour les services suivants :

- *Écoute téléphonique et références;*
- *Accompagnement en situation de séparation;*
- *Interventions individuelles;*
- *Distributions alimentaire dans les cuisines collectives;*
- *Dépannages alimentaire d'urgence.*

N'hésitez pas à nous téléphoner. Toutes situations ou questions ont leurs importances.

Tél : 418-337-3704 / 1 888-337-3704
Courriel : carrefourfmpportneuf@globetrotter.net

AVIS

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'OUVROIR EST FERMÉ TEMPORAIREMENT ÉTANT DONNÉ LA SITUATION ACTUELLE AVEC LA COVID-19.

NOUS SOLLICITONS VOTRE COLLABORATION AFIN QU'AUCUN SAC NE SOIT DÉPOSÉ DANS LE CONTENEUR DE RÉCUPÉRATION SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DU CENTRE PAROISSIAL, AINSI QU'AUX ABORDS DE CELUI-CI, DURANT LA FERMETURE TEMPORAIRE.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.



Modifications apportées dans le cadre de nos travaux en évaluation foncière dans le contexte particulier de la COVID-19, notamment pour assurer le maintien d'inventaire et le suivi des permis émis par les municipalités

Pour donner suite au décret gouvernemental du **6 mai 2020**, la MRC de Portneuf reprendra graduellement l'inspection des immeubles dans le cadre de son mandat pour réaliser les travaux en évaluation foncière sur son territoire.

- À noter que seules des visites **extérieures** des résidences seront effectuées par les employés de la MRC de Portneuf dans les prochaines semaines afin de respecter les mesures de distanciation sociale.
- Afin de respecter ces mesures, veuillez prendre note que l'inspecteur muni d'une carte d'identité et d'un dossard ne sonnera pas à la porte de la résidence pour s'identifier, mais laissera toutefois un carton de visite avec ses coordonnées ainsi qu'un formulaire d'autodéclaration à retourner.
- Il procédera au relevé extérieur de la résidence et des photographies seront prises.
- Compte tenu des limitations au niveau des inspections, un formulaire d'autodéclaration devra être **obligatoirement** rempli par les propriétaires concernés afin de divulguer les modifications apportées au bâtiment à la suite de l'émission d'un permis ou dans le cadre du maintien de l'inventaire comme prévu à l'article 18 de la Loi sur la fiscalité municipale. **Ce formulaire sera envoyé par la poste ou sera laissé sur place lors de la visite extérieure de votre résidence.**

Évidemment, s'ils ont besoin d'aide pour remplir le formulaire ou pour tout questionnement concernant cet envoi, les propriétaires peuvent communiquer avec les membres de l'équipe du service de l'évaluation foncière de la MRC de Portneuf selon notre horaire habituel.

La participation et la collaboration des propriétaires permettront à la MRC de Portneuf d'améliorer l'efficacité de son programme de mise à jour de l'inventaire et par le fait même, de respecter les consignes du gouvernement du Québec.

chapitre III.1 L.F.M.

16. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès du bien à l'évaluateur ou à son représentant agissant en vertu de l'article 15, ou qui entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 50 000 \$.

18. Le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire doit fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements relatifs au bien, dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions, selon que ce dernier lui demande de les fournir, au moyen d'un questionnaire ou autrement, ou de les rendre disponibles.

Le propriétaire d'un terrain ou son mandataire doit, de la même façon, lorsqu'il s'y trouve un bien devant être porté au rôle au nom de son propriétaire en vertu du chapitre V, fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions et qui sont relatifs au propriétaire de ce bien.

Commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 16 le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire qui, sans excuse légitime, ne fournit pas ou ne rend pas disponibles, selon la demande de l'évaluateur ou de son représentant, les renseignements visés aux premier et deuxième alinéas, ou fournit ou rend disponibles de faux renseignements.

AVIS AUX CITOYENS ET PROPRIÉTAIRES DE BASSE-COUR

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse qui occasionne des taux de mortalité élevés parmi les porcs infectés. La PPA peut se transmettre aux porcs d'élevage aussi bien qu'aux porcs de basse-cour et de compagnie. Il n'existe pas de traitement ni de vaccin contre la peste porcine africaine.

Au Canada, la PPA est une maladie à déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). La peste porcine africaine est présente en Chine et en Europe. Cependant, elle n'a jamais été observée au Canada.

La PPA ne se transmet toutefois pas aux humains et ne présente donc aucun risque pour la santé humaine ou pour la salubrité des aliments.

La peste porcine africaine peut se transmettre par les aliments du bétail ou les ingrédients d'aliments du bétail qui sont contaminés. Ne donnez jamais d'aliments destinés aux humains (déchets de table) ne de viande à manger à vos porcs. Vous devriez seulement acheter les aliments du bétail de fournisseurs fiables qui ont adopté des mesures de biosécurité appropriées.

Des obligations en matière de traçabilité

Les porcs qui sont transportés d'un endroit à un autre peuvent déplacer des virus avec eux. Si le virus de la PPA était détecté au Canada, il serait important de retrouver tous les porcs qui auraient pu être contaminés. Pour ce faire, les lieux de garde ainsi que les mouvements des porcs doivent obligatoirement être enregistrés dans une banque de données, en vertu d'un règlement du gouvernement fédéral, et ce, même si vous ne possédez qu'un seul porc. Pour s'enregistrer à la banque de données, communiquez avec Les Éleveurs de porcs du Québec au 1 800 363-7672.

Pour plus d'information sur la maladie, consultez la page Web Peste porcine africaine dans le site de l'ACIA.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Nouvelles importantes pour tous les membres de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus

Nous souhaitons que votre confinement depuis le début de la Covid-19 n'est pas trop difficile à vivre et que votre existence garde de l'équilibre, de la paix et de la sérénité, même au milieu des inquiétudes légitimes que cette situation peut apporter. Nous vous portons dans nos prières et espérons que nous puissions nous en sortir tous bien vivants, probablement CHANGÉS humainement, mais encore plus forts et solidaires.

A) Vous n'êtes pas sans savoir que notre grande paroisse, malgré l'arrêt de ses activités communautaires, a toujours de nombreuses obligations à remplir, en particulier au sujet de l'aspect financier. Nous voulons vous redire que nous comptons sur vous pour apporter votre appui à la paroisse. En plus des moyens habituels de la poste, qui vous permettent d'acheminer vos dons à la paroisse, un nouveau moyen vient de s'ajouter, gracieuseté de l'abbé Jean-Philippe Auger : c'est la formule des DONS EN LIGNE. VOUS POUVEZ AINSI INSCRIRE LE LIEN SUIVANT dans la ligne d'adresse internet : <https://bit.ly/3aHwd7M> ou vous rendre sur facebook : paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus de Portneuf et cliquer sur le lien. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires pour faire un don à la paroisse. Et l'avantage, c'est que vous pourrez obtenir immédiatement votre reçu pour impôt, pour le don que vous faites.

Les dons en ligne sont complémentaires à la campagne de capitation ou C.V.A.

Nous comprenons que la situation financière de certains d'entre vous, à cause de la crise actuelle, puisse rendre difficile la possibilité de faire un don, surtout si vous avez perdu votre emploi ou que vous êtes privés d'importantes sources de revenu.

Mais nous croyons qu'un bon nombre d'entre vous serez en mesure de nous venir en aide et de nous offrir une aide appréciée.

Nous comptons sur vous et MERCI à l'avance pour votre générosité.

B) De plus, depuis le dimanche 3 mai, à 10 h, et cela à tous les dimanches vous pouvez suivre sur le canal communautaire au poste 100, la transmission en direct de la messe, présidée par l'abbé Armand Bégin, cette célébration est diffusée en direct de l'église St-Marc-des-Carrières. Le public n'y est pas admis, évidemment; mais au moins, vous pouvez suivre les nouvelles qui concernent votre paroisse.

Armand Bégin, prêtre

EMPLOI D'ÉTÉ ÉTUDIANT(E) POUR L'ÉGLISE DE SAINT-CASIMIR

GUIDE-INTERPRÈTE pour l'été 2020 dans le cadre du circuit « LES VOIES DU SACRÉ. »

Critères requis : être âgé(e) de 15 à 30 ans et, une nouveauté cette année, le programme ne se limite pas qu'aux étudiants.

Durée : 7 à 8 semaines du mercredi au dimanche 30h/semaine « conditionnellement à l'acceptation de notre demande au programme d'été Canada et la réouverture des Églises. »

Heure : de 10h30 à 16h30

Salaire : 13,10/heure (salaire minimum).

Si intéressé(e), bien vouloir envoyer votre C.V. à :

Fabrique de Saint-Casimir, 110, Place de l'Église, Saint-Casimir, Qc G0A 3L0

Mention sur l'enveloppe : GUIDE-INTERPRÈTE.

Développez vos compétences en communication avec le public, vulgarisation d'informations, capacité d'adaptation, langue seconde, etc. DATE LIMITE pour inscription : 15 juin 2020

AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER!

Diane Tessier, responsable

Saint-Casimir

Tél. 418-339-2308

Par Louiselle Soulard, membre du CCOL

BREF HISTORIQUE :

La 1^{re} campagne de charité a débuté en 1976, sous le règne de l'abbé Fernand Champagne, curé de la paroisse de Saint-Casimir depuis 1974.

La formule actuelle (400 billets au lieu de 300) a été modifiée en 1996 par le Conseil de la Fabrique, sous le mandat de l'abbé Fernand Pagé, alors curé de la paroisse depuis 1995.

RÉSULTAT :

2^e tirage de 10 des **400 billets vendus** au profit de l'église de Saint-Casimir » effectué sur les lieux, **dimanche le 26 avril 2020**, en conformité avec la situation actuelle.

Les noms pigés sont les suivants :

1^{er} prix de 200\$: **Mme Monique Marcotte-Cantin** Île Grand-Bois, Saint-Casimir.

2^e prix de 100\$: **M. Fernand Groleau** Boulevard- de- la- Montagne, Saint-Casimir.

3^e prix de 50\$: **Mme Alberte Douville** rue Hardy, Saint-Casimir.

Félicitations à tous les gagnants et merci spécial aux détenteurs de billet(s) pour leur générosité !

***Bien vouloir noter que votre chèque sera émis « ultérieurement » dû à la fermeture des bureaux de la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus : CAUVID-19.**

Le prochain tirage sera effectué **dimanche le 31 mai 2020**.

Louiselle Soulard (Duchesneau), membre du CCOL pour l'église de Saint-Casimir

Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir

510, Boulevard de la Montagne, Saint-Casimir GOA 3L0

Baptême, mariage et sépultures 1856-2007 de Saint-Alban	38\$
Baptême, sépultures (1680-1969) et mariages (1680-1993) de Grondines	38\$
Naissances, mariages (1847-1992) et décès (1847-2000) de Saint-Casimir	38\$
Naissances et décès (1898-1998) de Saint-Thuribe	15\$
Patrimoine Bâti de Saint-Thuribe (118 pages)	20\$
Album-souvenir 1847-1997 de Saint-Casimir (370 pages)	35\$
Familles et Patrimoine bâti de Saint-Casimir (2003) (452 pages)	34\$
Généalogie des familles-souches de Saint-Casimir (2 ^e édition 2014) (437 pages)	40\$
Saint-Casimir. Généalogie des familles établies après 1842 (444 pages)	30\$
Cinq générations de Tessier marchands généraux à Saint-Casimir (460 pages)	30\$
Alain Grandbois formation d'un seigneur (430 pages)	45\$
Histoire civile de Saint-Casimir (338 pages)	30\$
Généalogie des familles HAMELIN – GRONDINES – LAGANIÈRE 1679-1979	40\$

Vente à l'Auberge du Couvent 418-339-3232 – Presbytère 418-339-2951 – Pauline Gendron 418-339-3130
ou par la poste à l'adresse sus-indiquée : dans ce cas, ajouter 25%. La cotisation annuelle pour 2020 est fixée à 25\$. Par contre, les personnes intéressées à adhérer à la SHGSC peuvent faire parvenir leur inscription à l'adresse sus-indiquée.

Nouvelles de la bibliothèque



Notre bibliothèque en étant membre du réseau **BIBLIO** vous offre un nouveau service. **TOUTAPPRENDRE**

Vous aimeriez apprendre une nouvelle langue ? Apprendre à dessiner des chats ? Ou même à créer vos propres jeux vidéo ? C'est possible grâce à **Toutapprendre !**

Toutapprendre réunit plus de 120 000 heures de cours en ligne en accès gratuit et illimité couvrant de multiples domaines : Arts & Loisirs créatifs, Bien-être & santé, Bureautique, Langue, Musique, Programmation, Sport & Fitness, Vie professionnelle, etc.

Pour utiliser **ToutApprendre**, rendez-vous au mabibliotheque.ca/cnca, onglet «Livres & ressources numériques». Vous devrez avoir en main votre numéro d'abonné et votre NIP de bibliothèque pour accéder à la ressource.

Si vous ne vous rappelez pas votre numéro de membre envoyez un courriel à Daniel Girard dgirard@reseaubibliocnca.gc.ca il vous donnera votre numéro de membre ainsi que votre NIP. **BONNE VISITE**

3D PRINTED
FACE SHIELD



VISIÈRE
IMPRIMÉE 3D

Visières de protection contre la Covid-19 fabriquées à St-Casimir

Modèles de visières pour adulte et
enfant imprimées en 3D et
assemblées selon les normes de
Santé Canada.

COMMANDE EN LIGNE À
VISIERE.CA OU
PAR TÉLÉPHONE
AU 418-741-1859



EVENEMENT VENTE DU PRINTEMPS SUZUKI

**1200\$ INCITATIFS
AU DETAIL**

+6 ANS DE GARANTIE

**OU FINANCEMENT 3.99%
ANNUAL**

**TOUT NOUVEAU DF300B AVEC DOUBLE HÉLICES
HAUTE EFFICACITÉ RENCONTRE HAUTE PERFORMANCE**

L'OFFRE TERMINE LE 30 JUIN 2020

**L'ULTIME
MOTEUR HORS-BORD**

SUZUKI

Consultez votre concessionnaire Suzuki agréé local pour connaître les promotions en cours et l'éventail d'éligibilité. Le taux de Financement de Financier 70 ne dépasse pas 2.99% pour des durées allant de 24 à 72 mois, jusqu'à 1000 \$ de remise en argent sur les modèles Suzuki 2019 et 2020. Exclusion de la garantie standard Suzuki. Financement autorisé pour 4800 \$, 6400 \$, 8000 \$, 9600 \$ et 11200 \$ sur un modèle Suzuki 2019. Financement à l'achat de 4.99% pendant 36 mois sur un modèle Suzuki 2019/2020. Voir les détails pour connaître les conditions de financement. L'offre de Financement à court terme est soumise à approbation de votre concessionnaire. Le montant à financer ne peut pas dépasser 2000 \$ TTC. Le taux effectif d'intérêt varie en fonction de votre score de crédit et de conditions financières. Sous conditions d'éligibilité. Offre en vigueur le 1er avril 2020 et le 30 juin 2020. L'offre peut changer sans préavis. Consultez le concessionnaire pour plus de détails. Suzuki, un monde de vie!

MESURES DE PRÉVENTION COVID-19 EN ATELIER ET EN MAGASIN
LA SANTÉ DE TOUS NOUS TIENT À CŒUR

Faites réparer vos équipements en toute sécurité
service de transport disponible...
et magasin sur notre boutique en ligne
Contactez-nous 418.277-9004

**MÉCANIQUE
Michel Delisle
ATELIER RÉPARATION MÉCANIQUE**
225, rue Rompré, Saint-Ubalde

SOLDES PRINTANIERES STIHL

STIHL

Système de batterie. Créé par STIHL.

SCIE À CHAÎNE À BATTERIE MSA 32	269⁹⁵ \$
COUPE-HERBE À BATTERIE PS 97	269⁹⁵ \$
SCIE À CHAÎNE À BATTERIE MSA 100 C-RO	399⁹⁵ \$
SCIE À CHAÎNE À BATTERIE MSA 100 C-RO	449⁹⁵ \$
TONDEUSE À GAZ/À BATTERIE MSA 450	599⁹⁵ \$
TONDEUSE À GAZ MSA 450 C-RO	699⁹⁵ \$

**MÉCANIQUE
Michel Delisle
ATELIER RÉPARATION MÉCANIQUE**

225, rue Rompré
Saint-Ubalde
418.277-9004

Mesures de prévention covid-19 en atelier et en magasin

SCIE À CHAÎNE À BATTERIE MS 310	199⁹⁵ \$	COUPE-HERBE À BATTERIE PS 33	169⁹⁵ \$
SCIE À CHAÎNE À BATTERIE MS 310	299⁹⁵ \$	COUPE-HERBE À BATTERIE PS 40 C-E	229⁹⁵ \$
SCIE À CHAÎNE À BATTERIE MS 310	399⁹⁵ \$	DÉBRANCHAILLEUSE À BATTERIE PS 16 C-E	279⁹⁵ \$
SCIE À CHAÎNE À BATTERIE MS 310 C-RO	499⁹⁵ \$	DÉBRANCHAILLEUSE À BATTERIE PS 19	449⁹⁵ \$
SCIE À CHAÎNE À BATTERIE MS 310 C-RO	599⁹⁵ \$		

#STIHLGARDENCHALLENGE

Petites annonces

Terrain à vendre

Grand Terrain boisé, possibilité de construction. Situé avant le # civique 770, boulevard de la Montagne. Services d'aqueduc. Lot numéro 3 928 531. Superficie 1 488.30 mètres carrés.

Louiselle Soulard 418-339-2852

Nouveau!

municipalité de
Saint-Casimir

Développement résidentiel municipal
(avec tous les services)

1,50\$
du pied carré

1^{re} phase **2^e phase**

Zone agricole

13 799 Vendu	13 801 Vendu	13 811 Vendu	13 821 Vendu	13 831 5	13 841 Vendu	13 851 7
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------

Rue des Meloisons

13 18 482 p ²	1 488 p ²	11 18 038 p ²	10 14 142 p ²	Vendu	8 12 898 p ²
-----------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-------	----------------------------

Rue des Pionniers

Rue Barbeau

418 339-2543
www.saint-casimir.com
Entre montagnes et rivières

BOTTIN DES ENTREPRISES

CATEGORIE	NOM	TELEPHONE
ALPHABÉTISATION	L'Ardoise	418-339-2770
ALIMENTATION	Marché Alain Thibault	418-339-2930
	Dépanneur Super soir	418 339-3455
	Le Garde-Manger	418-339-2770
	Nomade Junerie inc. (Mélanie Pilote)	418 455-2899
	La Ferme des jeunes pousses (Marc-André Demers)	418-933-4985
APICULTEUR / MIEL	Jean-Claude Tessier	418 339-2810
	Ferme Apicole Mosaïque	418 455-2899
	Boutique La Ruche Voisine	418 455-2899
ARMURE	Jean-Simon Saucier	418 325-4955
ARTISANAT	Pied-de-Poule (rendez-vous uniquement)	418-997-2169
CHENIL	Chenil de JUCO	418 339-3829
CHIROPRA TIQUE	Chiropratique St-Casimir	418-339-4070
COIFFEURS (EUSES)	Boutique O'Poil	418-325-5776
	Salon Mode Chantal Langlois	418-339-3223
	Coiffure Sylvie Gingras	418-325-5111
	Salon Lynda Bédard	418-339-3039
	Salon Sophie Tessier	418-339-2870
CONSTRUCTION	CYM Construction inc. (entrepreneur général)	418-284-4089
DESCENTE EN RIVIÈRE	Les Excursions de l'Ouest	418-339-3410
ELECTRICIEN	Entreprises A. Massicotte Électrique	418-216-2058
	Entreprises Électro-Paul	418-339-2683
ÉMONDAGE	Les Entreprises A. Massicotte Électrique, Division Émondage	418-216-2058
ENGRAIS	Centre d'engrais Portneuf-Mauricie	418-339-2869
ENTREPOSAGE	Marcel Béland	418-339-2751
ENTRETIEN PAYSAGER	Gerry Welsh	418-339-2214
FUNERARIUM	Funérarium Lacoursière	418-339-2212
GARAGE	Garage Jean-Noël Sauvageau	418-339-2634
	Garage Ghislain Tessier	418-339-3133
	Garage Pierre R. Tessier	418-339-2327
	PJ Service Mécanique	418-339-2194
	Julien Auto St-Casimir	418-339-2844
GRAPHISME	Ordi-concept Lise Brochu	418-339-2144
HEBERGEMENT	Auberge du Couvent	418-339-3232
	Gîte Le temps futile	418-339-4483
	Gîte pour les Amis	418-339-2320
INDUSTRIE	Contreplaqué Saint-Casimir	418-339-2313
	Ginove	418-339-2191
LAVAGE SOUS-PRESSION	Lavage DMP (Kevin Perron)	418-284-3631

LOCATION CHAPITEAUX	Relais du Lac Blanc 1991	418-339-2979
MATÉRIAUX RECYCLES	Matériaux récupérés de Portneuf	418 339-1212
MICROBRASSERIE	Microbrasserie Les Grands Bois	418-325-4211
NOTAIRE	Me Joscelyn Bélanger	418-325-2507
ORGANISATION EVENEMENT	Les évènements Bro-mar	418-339-2144
PHARMACIE	Pharmacie Mailhot, Robitaille, Moisan	418-339-3456
PHOTOGRAPHE	Photographies Étienne DuSablon	418-339-2653
PISCICULTURE	J.K.L. La Cédrière Bio-Pisciculture	418-339-1222
QUINCAILLERIE	BMR / La Coop Novago	418-339-2011
RÉSIDENCE POUR AÎNÉS	Résidence St-Casimir	418-339-2711
	Maison des Pionniers	418-339-3131
RÉSIDENCE POUR HANDICAPÉS	Yves Savard	418 339-3282
RESTAURATION (BAR)	Bar-Laitier du Vieux Moulin	418-339-4488
	Buffet du Rapide (traiteur)	418-339-3230
	Café Ringo	
	Casse-croûte O Velcro (saisonnier)	
SALLE DE SPECTACLE	Théâtre des Grands Bois	418 266-3815
SÉCHAGE DE GRAINS	Ferme du Rapide Sud	819 996-3210
SEMENCES	Semences Laquerre La Coop Novago	418-339-2474 418-339-2011
SERVICE ADMINISTRATIF	Services Andrée Gosselin	418-326-5082
SERVICE FINANCIER	Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf	418-339-2265
	Daniel Tessier (conseiller IndustrielleAlliance)	418-325-4979
SOINS ÉNERGETIQUES ET DETENTE	Nathalie Genest	418-325-4034
SOINS ESTHETIQUES	Esthétique Sandrine Touzin	819-383-5533
STATION-SERVICE	Dépanneur Conrad Audet	418 339-3455
	PJ Service Mécanique	418-339-2194
TATOUEUR	Dragosh Tatoueur	418-339-3588
TRANSPORT	Transport Yves Bélanger (Transyb)	418-339-2215
	Transport Langlois	418-326-2292
	Transport Forestier J. Welsh III Inc.	418 268-3168 418 339-2112
TRANSPORT ET EXCAVATION	Albert Tessier Dave Tessier	418-339-2964 418-325-4072 418-339-2964 418-325-4686
VÉHICULES RÉCRÉATIFS	St-Casimir Autos Polaris	418 339-2250
	Sports Plus St-Casimir	418 339-3069

* : Merci de nous faire part de tout oubli, ajout ou correction à cette liste.

Cartes d'affaires

Cartes d'affaires



Notaires
Fiscalistes
Médiateurs

VOS BIEN



Me Joscelin Bélanger
Notaire
jbelanger@ward-associes.com
381, boul. De Lanaudière
Ste-Anne-des-la-Pérade QC G0X 2J0
110, place de l'Église
St-Casimir QC G0A 3L0
Tél. : 418 325-2507, poste 1302, Téléc. : 418 325-2517

Les Entreprises
AM assicotte
Electrique inc.



Entrepreneur électricien

- Résidentiel
- Commercial
- Industriel



Alexandre Massicotte
propriétaire

418 216-2058

BMR

La Coop Novago

St-Casimir | 418-339-2011

Les Entreprises
AM assicotte
Electrique inc.



Division émondage

- Service de nacelle
- Émondage
- Élaguage
- Service de déchetage
- Essouchement
- Travaux avec fil électrique



Alexandre Massicotte
Maître électricien et propriétaire

RBQ : 5671-7432-01

Tél. : 418 216-2058 • Cell. : 418 283-2661
a.massicotteemondage@hotmail.com



Chiropratique
St-Casimir
Familiale et sportive

Dre Marjorie Montminy
Chiropraticienne D.C

110 place de l'église (Presbytère)
St-Casimir

(418) 339-4070
marjoriemontminydc@chiropratiquestcasimir.com



Centre d'aide,
d'écoute téléphonique
et de renseignements des
gais et lesbiennes du Québec

1-888-505-1010/aide@gaiecouste.org

Les ENTREPRISES
St-Ubalde Inc.

RBQ# : 8297-3983-28

Installateur
Ecoflo **BIONEST**
ENVIROSEPTIC

- Entrepreneur général • Excavation
- Transport • Installations septiques
- Sable • Terre • Gravier

CARRIÈRES
St-Ubalde Inc.

2 sites pour vous servir :

St-Ubalde
Lac-aux-Sables

361 boul. Chabot St-Ubalde • 418 277-2060
www.entstubald.com

Entreprise Leduc et fils inc.

gestionleduc@gmail.com
165 rue de l'église St-Thuribe, QC, G0A 4H0

Alexandre : 418-325-4246
Pierre : 418-325-4024



- Transport
- Dénégement



NIR : R-132032-5
NEQ : 1174023615

Cartes d'affaires

Cartes d'affaires


34 chambres conviviales - Déjeuner continental inclus
Cuisine et salon sur étage - Ascenseur
Permis apportez votre vin - Wi-fi gratuit



aubergeducouvent.com

Bouquets & Bouquins
L'art du thé, des livres et des fleurs
Suivez-nous sur Facebook
405 rue Saint-Paul
Saint-Ubalde, G0A 4L0
bouquetsetbouquins@gmail.com
Service de livraison 418-283-4610

LES GRANDS
BOIS
MICROBRASSERIE
ST-CASIMIR



Arboriculteur
Diplômé

Alexis St-Germain

Élagage, abattage, taille de haie

418-326-0517
alexistgermain@gmail.com
Saint-Ubalde

GILLES LAMONTAGNE
Courtier immobilier BAC en marketing



Courtier de votre région!

418.948.1000

RE/MAX accès
agence immobilière



L'Échangerie de Portneuf
Groupe d'échange de services



L'Échangerie fait appel aux talents, aux habiletés et aux connaissances des personnes par l'échange de services entre eux. La valeur d'échange est le temps. Pour s'y inscrire : 418-326-1284 ou echangerie@solportneuf.org

Offre de service
Tonte de pelouse
et paysagement

Pour informations :

Claude
Cellulaire : 418-325-8741



TÉLÉ BINGO

CJSR HD
On continue ensemble!

TOUS LES DIMANCHES À 18H
DE SEPTEMBRE À MAI
1 500 \$ EN PRIX À GAGNER À CHAQUE SEMAINE

4 LOTS BONIS DURANT L'ANNÉE
CARTES EN VENTE CHEZ NOS DÉPOSITAIRES

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

JUIN 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3 <u>Récupération</u> <u>Matières Organiques</u>	4	5	6
7	8 CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS	9	10 <u>Déchets</u> <u>Matières Organiques</u> ENCOMBRANTS	11	12	13
14	15	16	17 <u>Récupération</u> <u>Matières organiques</u>	18	19	20
21	22	23	24 Bureau municipal FERMÉ <u>Matières organiques</u>	25 DÉCHETS	26	27
28	29	30				